



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale
de la jeunesse, des sports et de
la cohésion sociale

Pôle social, jeunesse
et vie associative

Paris, mis à jour le 21 décembre 2016

**FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)
du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, (MVJS)**

le récapitulatif

FDVA D'ILE-DE-FRANCE

APPEL A CANDIDATURE 2017 pour la formation des bénévoles en IDF

Le FDVA a pour objet de contribuer au développement des associations par l'attribution de subventions, dans le cadre d'un appel à candidature, en direction des bénévoles impliqués dans le projet associatif en Ile-de-France. Cette aide vise à améliorer la compétence des bénévoles associatifs, à augmenter le bénévolat de longue durée et la prise de responsabilités au sein des associations.

L'appel à candidature 2017 pour la formation des bénévoles est ouvert par la DRJSCS IDF pour les associations qui répondent aux critères du FDVA, ont leur siège en région IDF, mettent en œuvre et gèrent financièrement les formations de leurs bénévoles dans la région.

Cet appel à candidature **in extenso** est disponible sur le site internet de la DRJSCS IDF :
<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/>

Les associations ayant été financées sur le FDVA IDF les années antérieures devront spontanément avoir fourni tous les justificatifs financiers.

L'appel à candidature 2017 est composé de :

- l'appel à candidature lui-même
- et de 4 annexes en pièces jointes :
 - l'annexe 1 : bilan 2016
 - l'annexe 2 : récapitulatif 2017 des demandes de formation des bénévoles
 - l'annexe 3 : mutualisation
 - l'annexe 4.1 **ou** 4.2 : liste récapitulative des pièces fournies pour une première demande **ou** un renouvellement. Elle est à cocher et à joindre pour la complétude du dossier.



**Si vous rencontrez des difficultés pour compléter les annexes 1, 2 et 3,
vous devez préalablement enregistrer les fichiers, PUIS les ouvrir,
vous voudrez bien veiller au respect des formats**

.../...

Les dossiers de demande de subvention et de justification de la précédente subvention sont à télécharger sur : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

pour le **formulaire simplifié** du « CERFA 12156*04 associations demande de subvention »
et
pour le « CERFA 15059*01 associations compte rendu financier de subvention »

Dans cet appel à candidature, 2 guides pratiques sont également disponibles, pour faciliter, d'une part, la constitution de la demande de subvention et, d'autre part, la constitution du dossier de justification d'une subvention.

• **Récapitulatif de la constitution du dossier de demande de subvention**

- L'utilisation des formulaires CERFA
- 12156*04 : formulaire simplifié et actualisé : demande de subvention
- 15059*01 : compte rendu financier de subvention
- L'utilisation des annexes jointes à cet appel à candidature 2017
- Des demandes de projets de formation numérotées et par ordre de priorité
- Des intitulés de formation explicites et concis
- De préférence, des dossiers en recto / verso, non reliés et imprimés en noir et blanc
- Des dossiers complets

Des réunions d'information pour les associations sont également organisées :

à la DRJSCS Île-de-France

Secrétariat du FDVA IDF- 6/8, rue Eugène Oudiné –Paris 13^e

- soit le mercredi 4 janvier 2017 à 14 h 30
- soit le vendredi 6 janvier 2017 à 14 h 30
- soit le mardi 10 janvier 2017 à 14 h 30

Seule 1 personne par association pourra s'inscrire à l'une de ces réunions.

Les mesures de sécurité étant renforcées, la demande d'inscription est obligatoire à l'adresse courriel suivante :

FDVA-IDF@drjscs.gouv.fr

Sans justificatif d'inscription, aucune entrée dans les locaux ne sera acceptée.

Envoi du **dossier complet** par voie postale
au plus tard le vendredi 27 janvier 2017,
(cachet de la poste faisant foi) :

à la DRJSCS Île-de-France
Secrétariat du FDVA IDF- 6/8, rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 Paris cedex 13